

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 43

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin : Vme assemblée générale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 2.50
ETRANGER... .	3.50
Le Numéro....	0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an	Fr. 18.—
2 cases. . . .	35.—
La ligne, par insertion	0.25

SOMMAIRE : Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — L'idée marche... : E. GD. — Dignité féminine : L. C-S. — Notre enquête (*suite et fin*) : *La génération qui vient* : dix-huit réponses. — La nationalité de la femme mariée ; J. THALBERG. — Lettre de France : la protection de la maternité et de l'enfance : Pauline REBOUR. — Notre Bibliothèque : *Demain ; nbs réserves nationales*. — De ci, de là... — A travers les Sociétés féminines.

Association Nationale Suisse
- pour le Suffrage féminin -

V^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIMANCHE 28 MAI 1916

à SAINT-GALL (Hôtel Schiff, Multergasse)

ORDRE DU JOUR :

2 heures précises : Séance publique.

- 1^o Appel des délégués.
- 2^o Rapport présidentiel.
- 3^o Rapport financier.
- 4^o Elections du Comité et des vérificatrices des comptes.
- 5^o Modifications et adjonctions aux Art. 10 et 12 des Statuts (propositions du Comité Central et de Berne).
- 6^o **La nationalité de la femme mariée** (proposition de l'Union für Frauenbestrebungen de Zurich).
- 7^o Divers.

6 1/2 heures : Souper en commun (Hôtel Schiff. — Cartes à 2 fr. 50).

8 heures : Assemblée publique. Le service civique.

Le service civique et le suffrage féminin
par M^{me} L. von ARX (Winterthur).L'organisation pratique du service civique
par M^{me} Elisabeth ZELLWEGER (Bâle).

Discussion.

N. B. — Les délégués sont priés de se trouver dans la salle à 1 3/4 heure pour échanger leur carte de délégation contre la carte de vote.

Hôtel recommandé : Hôtel Schiff (Chambres à 2 fr. 50).

Pour des logements gratuits, s'adresser à M^{me} Schneider, Concordiastrasse, 29, Saint-Gall.

Une réception familière sera aimablement offerte par la Section de Saint-Gall à l'arrivée du train de Zurich à 10 3/4 heures.

L'IDÉE MARCHE...

Quelques nouvelles intéressantes à relever, ce mois, pour le chroniqueur de notre mouvement et de ses progrès.

D'abord, la seconde victoire canadienne, celle de l'Alberta, suivant de près celle du Manitoba. Cette province, créée comme sa voisine, mais beaucoup plus tard, en 1905 seulement, dans les vastes territoires du Nord-Ouest achetés à la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson, vient de donner l'éligibilité et l'électorat politiques aux femmes. Celles-ci y possédaient déjà le vote municipal, basé comme pour les hommes sur la propriété. Région agricole comptant environ un million d'habitants, dotée d'une Université, pays neuf où les préjugés n'opposent pas leur inextricable réseau à tout progrès, l'Alberta prend place en bon rang sur la liste d'or des Etats suffragistes. Qui aurait cru pourtant que le pays du dernier des Mohicans devancerait celui des Waldstätten dans le domaine de la liberté politique ?...

De l'autre côté de l'Atlantique, ensuite, une autre bonne nouvelle nous arrive : celle de l'adoption, à une forte majorité, par le Storthing norvégien d'un amendement à la Constitution qui permettra aux femmes de faire partie du gouvernement. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une décision analogue est votée, car si nous connaissons des femmes députées, sénateurs, nous n'avons jamais entendu parler de femmes ministres, et nous tenons à saluer cette innovation... en nous étonnant seulement qu'elle soit une innovation ! Car l'histoire ne peut-elle pas aligner bien des noms de femmes qui ont été des chefs d'Etat remarquables, de la reine Berthe, de légendaire mémoire, et de la mère de Saint-Louis, à Isabelle de Castille, Elisabeth d'Angleterre, Catherine de Russie, et Victoria ? Et si jadis, sans autre préparation à leur « métier de roi » que le privilège de leur naissance, des femmes ont su régner de façon à forcer les portes de la célébrité, pourquoi au XX^e siècle, siècle de la démocratie, des femmes instruites, capables, rompus à ces problèmes sociaux, qui forment l'essentiel de la politique intérieure des Etats, ne feraient-elles pas d'excellents ministres ?...

Nous ne pensons pas cependant que le Comité Central du Parti socialiste suisse ait vu aussi loin quand il a pris, le 7 avril dernier, une décision qui a réjoui nos coeurs de suffragistes, celle d'accélérer le zèle des Comités cantonaux à l'endroit de notre cause, en leur recommandant de s'attacher à la réalisation du